

## DOCUMENT 1 : FICHE de renseignements

à retourner à l'adresse indiquée ci-dessous  
accompagnée des pièces demandées **au plus tard le 30 janvier 2023**,  
date de clôture des inscriptions - la **date du cachet de la poste faisant foi**  
Tout dossier incomplet ou envoyé après le **30 janvier 2023** sera rejeté



Oniris, Formation continue, Bureau des examens  
Rue de la Géraudière 44 322 NANTES Cedex 3  
Mèl : contact.bureauexamens@oniris-nantes.fr



### EXAMEN DE CONTROLE DES CONNAISSANCES POUR L'EXERCICE DU METIER DE VETERINAIRE EN FRANCE (selon article L.241-1 du code rural) **Année 2023**

NOM d'usage : M - Mme : .....

NOM de famille (nom de naissance) : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance (ville, pays) : .....

Nationalité : .....

Adresse en France : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

N° de téléphone portable : ..... Email : ..... N° de téléphone fixe : .....

Intitulé du diplôme : .....

Pays et année de délivrance du diplôme : .....

Nom de l'Ecole ou de l'Université : .....

#### AUTRES PIECES A JOINDRE :

- Document 2 : choix des domaines pour les épreuves : orale technique et pratique
  - lettre de demande d'autorisation d'exercer à l'attention de M. le ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation explicitant le parcours, l'expérience professionnelle acquise en tant que vétérinaire, les motivations et le futur projet professionnel du candidat ;
  - curriculum vitae ;
  - copie du décret de naturalisation ou tout document officiel justifiant que le candidat est de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de nationalité suisse ;
  - copie certifiée conforme du diplôme de vétérinaire (soit un diplôme délivré après un minimum de 5 années d'études supérieures vétérinaires) et sa traduction par un traducteur assermenté ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un autre Etat membre de l'Union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Suisse, ou attestation de diplôme de vétérinaire datant de moins de trois ans au premier jour des épreuves et sa traduction par un traducteur assermenté ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un autre Etat membre de l'Union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Suisse.
- Selon l'arrêté du 15 octobre 2021, le dossier de candidature doit **impérativement comporter toutes les pièces demandées**.  
Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.  
Selon l'article R113-11 du Code des Relations entre le Public et l'Administration : "En cas de doute sur la validité de la photocopie produite ou envoyée, l'administration peut demander de manière motivée par lettre recommandée avec une demande d'avis de réception la présentation de l'original. La procédure en cours est suspendue jusqu'à la production des pièces originales".  
*Pour obtenir une copie certifiée conforme veuillez-vous rapprocher des autorités compétentes du pays qui a délivré le diplôme, en général le consulat.*
- règlement des frais d'inscription de 300 € par chèque à l'ordre de « Regie Formation Continue Oniris », ou courrier de demande de transmission du RIB de l'établissement pour virement

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et me déclare averti(e) que toute fausse déclaration entraînera la perte de l'éventuel bénéfice de l'examen.

Fait à ..... le ..... Signature